

DEPARTEMENT DE LA
SOMME

ARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

Commune de LONG (80510)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 04 septembre 2026, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Pierre COPIN, Julia VILLENEUVE, Jacqueline GREISCH, Jean-Pierre VARLET, Francis LEPINE, Nathalie AUBERT, Laurent COINTE, François BLIN, Nathalie GODET, Dimitri HENRY, Perrine RETOURNE, Audrey RACINE, Tanguy LADRIERE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation :

Le 04 septembre 2026

Date d'affichage :

Le 14 septembre 2026

Étaient absents excusés :

Mme DANTEN Jessica qui a donné pouvoir à Jean-Pierre VARLET

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier qui lui a été adressé par les services du contrôle de légalité de la sous-préfecture concernant l'irrégularité de la délibération n° 21/2026 votée le 30 mars 2026 et portant sur la constitution des commissions communales.

Mme HIOLIN Hélène, membre extérieur au Conseil Municipal a été intégrée dans 2 commissions.

Monsieur le Sous-Préfet invite le Conseil Municipal à rapporter cette délibération qui n'est pas conforme à l'article L2122-22 du CGCT stipulant que les commissions communales émanent du Conseil Municipal et doivent être composées exclusivement de conseillers municipaux.

Suite aux informations apportées, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décident de rapporter la délibération du Conseil Municipal n° 21/2026 du 30 mars 2026.

DELIBÉRATION

N° 38/2026

**Retrait de la
délibération n° 21/2026
du 30 mars 2026**

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Jean-Marie PECQUET